No. 5

(1)

LETTRE
DE LA GARDE NATIONALE DE BORDEAUX
A LA GARDE NATIONALE MONTALBANAISE.

CFR FRC 4812

Bordeaux le 26 avril 1790.

CHERS CAMARADES,

LORSQUE nous nous ſommes armés pour aſſurer la liberté publique, & qu'appelés par la Loi, nous avons promis, ſous la religion du plus ſaint des ſermens d'être fidèles à la Nation, à la Loi & au Roi, & de maintenir, ſur la requiſition des Corps Adminiſtratifs & Municipaux, la conſtitution du Royaume, il n'eſt aucun de nous qui n'ait promis, dans le fond de ſon cœur, union, eſtime & fraternité inviolable à tous les Citoyens qui, enflammés

du même zèle, ſe ſont voués, comme nous, à la défense de notre liberté, & au maintien de la constitution.

Dirigées par les mêmes vues, imbues des mêmes principes, ſoumises aux mêmes devoirs, ralliées autour de la constitution, qu'elles doivent défendre, une union fédérative entre les Gardes Nationales du Royaume est une ſuite nécessaire des obligations qu'elles ſe ſont volontairement imposées. Ce lien, formé ſous les auspices & pour le maintien de la constitution, n'a & ne peut avoir d'autres limites que celles qui lui ſont preſcrites par la constitution même.

Les Français, ioslés quand ils étoient esclaves, ne forment qu'une famille de frères depuis qu'ils ſont devenus libres & égaux. Votre ſureté, chers Camarades, ne peut être attaquée, ſans que la nôtre ne ſoit compromise. Quelque part que la constitution ſoit menacée, ou qu'une invasion ſoudaine mette la liberté publique en péril, la Patrie nous appelle ; voler à votre ſecours, c'est remplir

nos fermens, c'est maintenir la constitution, que nous avons juré de défendre ; & partager les dangers que nos ennemis communs oseront vous faire courir, ce fera nous associer à votre gloire.

La Garde Nationale de Bordeaux, individuellement consultée fur le pacte fédératif que vous lui avez propofé, a unanimement applaudi à votre patriotisme, & formellement adhéré à cette généreuse résolution. Ces fentimens d'union & de fraternité pour les Gardes Nationales, de respect & d'amour pour la constitution, que vous nous avez peints avec tant d'énergie, comme vous, chers Camarades, nous les avons tous éprouvés, & vous n'avez fur nous que l'avantage de les avoir exprimés les premiers. C'est au nom de notre Armée entière, qu'en acceptant la fédération proposée, nous vous assurons qu'il n'est aucun de nous qui ne foit prêt à verser jusqu'à la dernière goutte de fon fang, pour conserver vos propriétés, & défendre vos personnes, pour faire exécuter

les décrets de l'Assemblée Nationale ſanctionnés par le Roi, & pour concourir avec vous à la défenſe de notre liberté, & au maintien d'une constitution dont nous nous glorifions tous d'être les Soldats.

Nous ſommes avec les ſentimens de la plus étroite fraternité,

CHERS CAMARADES,

Vos frères d'armes & amis.

Signé ***LE DUC DE DURAS**, Président du Conseil, & Généralissime de la Garde Nationale Bordelaise & de plusieurs Sénéchaussées.*

Par nous Secrétaires du Conſeil.
Signés M.[EU] DIROUARD, LEBRUN.

A MONTAUBAN,
De l'Imprimerie de FONTANEL, Imprimeur du Roi & de la Garde Nationale.